

## CATALOGUE DE FORMATIONS 2022 CAPSTAN OUEST

**Organisme de formation**

Déclaration d'activité auprès de la Préfecture de la Région des Pays de la Loire sous le N°52440543744  
Statut « référençable » dans DATADOCK

## Nos formations :

Nous formons des professionnels d'entreprises de tous secteurs d'activité (Direction, Managers, collaborateurs RH, Juristes, Comptables, etc..) sur des problématiques de droit social.

Formations en présentiel ou distanciel.

## Nos formateurs :

Nos formateurs sont des Avocats spécialistes ou experts dans les domaines du droit du travail, du droit de la sécurité sociale et de la protection sociale, dont leurs points forts sont une bonne maîtrise technique et des aptitudes pédagogiques.

## Nos méthodes / outils / moyens :

Des exemples pratiques.

Des informations exhaustives : textes, jurisprudences, positions administratives.

Des échanges interactifs formateur / participants et entre les participants.

Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, au démarrage et à la fin de la session de formation.

Un support pédagogique est remis aux participants.

Questionnaire d'évaluation de la formation.

Attestation de fin de formation.

**Nos formations en présentiel** se déroulent dans des lieux habilités à recevoir du public et accessibles aux personnes en situation de handicap. La salle de formation est dotée au minimum d'une connexion WIFI, d'un vidéoprojecteur, de blocs notes.

**Nos formations en distanciel** nécessitent de disposer d'une connexion internet sur ordinateur, tablette, smartphone. Une convocation est adressée au minimum 2 jours avant l'ouverture de la session avec toutes les informations nécessaires pour rejoindre la formation. Il est recommandé de se connecter 10 minutes avant l'ouverture de la formation, à partir du lien d'invitation qui vous sera envoyé. Des temps d'échanges participatifs et interactifs sont organisés (via la messagerie ou le microphone). Un support pédagogique est partagé à l'écran et sera transmis par mail à chacun des participants à l'issue de la formation. Une attestation de présence et un certificat de réalisation seront édités, mentionnant la participation et les horaires de connexion.

# **LE CYCLE CAPSTAN**

## **5 demi-journées sur l'actualité en droit social**

### **PUBLIC :**

Toutes entreprises – Toute personne occupant un poste au sein de l'entreprise en lien avec la gestion du personnel : Dirigeant, DRH, RRH, Juriste en Droit Social, Manager, Comptable, etc..

### **PREREQUIS :**

Aucun

### **OBJECTIFS :**

Faire le point tout au long de l'année sur les nouvelles réformes, les évolutions jurisprudentielles et leurs impacts concrets sur l'entreprise et la gestion des ressources humaines.

### **DEROULEMENT :**

Cette formation a lieu en présentiel et/ou distanciel.

Elle s'articule à raison de 5 demi-journées (4H) sur l'année, soit 20H sur l'année.

Cette formation est consacrée à l'actualité légale et jurisprudentielle, à savoir l'étude des nouvelles dispositions légales adoptées ou en projet (loi, règlement, décret, circulaire), les arrêts récents de la Cour de Cassation les plus significatifs ou les débats qui se font jour dans le pays. Elle débouche ensuite sur une analyse très concrète de la règle de droit social, sur sa portée pratique et ses conséquences directes pour l'entreprise.

### **METHODES PEDAGOGIQUES :**

Quiz et auto-évaluation

Apports théoriques et méthodologiques

Echanges interactifs

Support pédagogique remis à chaque participant

Chaque formation est animée par un avocat, praticien du droit social.

**HORAIRES :** 9H00 - 13H00

### **COUT :**

350 € HT / personne / demi-journée de formation (client non abonné)

300 € HT / personne / demi-journée de formation (client abonné).

Se reporter aux conditions générales de vente.

### **DATES ET LIEU :**

Dates : 24 mars, 19 mai, 7 juillet, 6 octobre et 1<sup>er</sup> décembre 2022.

#### Lieu :

⇒ Jusqu'à 8 participants en présentiel : dans les locaux de la Selarl CAPSTAN OUEST, 2 rue Michael Faraday, Immeuble Ampère, Entrée A, 44822 SAINT HERBLAIN

⇒ A compter de 9 participants en présentiel : une salle de formation sera réservée dans un établissement disposant de salles dédiées à la formation, dans l'agglomération nantaise.

# LES MATINEES THEMATIQUES

## **PUBLIC :**

Toutes entreprises – Toute personne occupant un poste au sein de l'entreprise en lien avec la gestion du personnel : Dirigeant, DRH, RRH, Juriste en Droit Social, Manager, Comptable, etc..

## **PREREQUIS :**

Aucun

## **OBJECTIFS :**

Traiter de manière approfondie et sous un angle pratique un thème en droit social ou RH.  
Entretenir et développer les aptitudes et compétences indispensables à une fonction managériale et/ou RH et/ou juridique.

## **DEROULEMENT :**

Cette formation a lieu en présentiel et/ou distanciel.  
Elle s'articule à raison de 5 demi-journées (4H) sur l'année, soit 20H sur l'année.  
Pour chaque thème traité, seront évoqués la portée de la règle applicable, son contenu et les modalités de mise en œuvre pratique au travers d'exemples. C'est aussi un moment d'échanges sur les bonnes pratiques entre participants.

## **METHODES PEDAGOGIQUES :**

Quiz et auto-évaluation  
Apports théoriques et méthodologiques  
Echanges interactifs  
Support pédagogique remis à chaque participant  
Chaque formation est animée par un avocat, praticien du droit social.

## **HORAIRES :** 9H00 - 13H00

## **COUT :**

350 € HT / personne / demi-journée de formation (client non abonné)  
300 € HT / personne / demi-journée de formation (client abonné).  
Se reporter aux conditions générales de vente.

## **THEMES ET DATES :**

Thème	Date
Harcèlements : prévenir et réagir	31 mars 2022
Egalité professionnelle : où en est-on ?	9 juin 2022
Sécuriser le départ des salariés (non-concurrence, non débauchage, confidentialité, motif de la rupture, transaction	15 septembre 2022
Procédures d'alertes : panorama et nouvelles formes (DGI, alerte environnement, alerte économique, lanceurs d'alerte, atteinte aux droits des personnes, etc..	20 octobre 2022
Etat de santé du salarié : maîtriser les obligations de l'employeur et connaître les nouveautés 2022	15 décembre 2022

**LIEU :**

- ⇒ Jusqu'à 8 participants en présentiel : dans les locaux de la Selarl CAPSTAN OUEST, 2 rue Michael Faraday, Immeuble Ampère, Entrée A, 44822 SAINT HERBLAIN
- ⇒ A compter de 9 participants en présentiel : une salle de formation sera réservée dans un établissement disposant de salles dédiées à la formation, dans l'agglomération nantaise.

# LES FORMATIONS SUR MESURE

## **OBJECTIF :**

Vous pouvez avoir besoin de former sur un thème particulier une personne, une catégorie de salariés, une équipe, etc... Nous sommes en mesure de bâtir des modules de formation adaptés à votre demande. Ces formations sont adaptées à l'entreprise, à sa convention collective et à ses accords.

## **PREREQUIS :**

Aucun

## **COMMENT :**

En présentiel dans vos locaux ou dans une salle réservée spécifiquement pour la formation, déplacement sur toute la France.

En distanciel (outils Gotowebinar, Teams).

## **QUAND :**

Tout au long de l'année. Pour 1 journée ou ½ journée, dans le cadre d'un séminaire, sur un programme de plusieurs jours.

## **LES THEMES :**

Tout thème relatif au droit du travail, droit de la sécurité sociale et de la protection sociale.

## **COUT :**

Devis sur demande.

Contactez-nous par mail sur [nantes@capstan.fr](mailto:nantes@capstan.fr) ou par téléphone au 02 51 80 49 41

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la SELARL CAPSTAN OUEST (SIRET : 495 124 737 00034 – N° de déclaration d'existence : 52440543744) délivre au client, qui l'accepte, une action de formation.

Toute inscription à une formation implique l'acceptation, sans réserve par le client, des conditions générales de vente.

Sauf dérogation formelle et expresse de la SELARL CAPSTAN OUEST, ces conditions prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

## 1. Inscription aux formations programmées

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription dûment complété, tamponné et signé adressé par mail à [nantes@capstan.fr](mailto:nantes@capstan.fr)

En cas de financement par un organisme collecteur ou de facturation à un organisme payeur extérieur, le bulletin d'inscription doit préciser le nom et l'adresse de l'organisme.

## 2. Formations sur mesure

Les demandes de formation sur mesure donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation (devis), qu'il conviendra de retourner – tamponnée et signée – par mail à [nantes@capstan.fr](mailto:nantes@capstan.fr)

## 3. Convention de formation

Une convention de formation est adressée par mail au participant ou au correspondant formation désigné lors de l'inscription.

Le bulletin d'inscription doit préciser, le cas échéant, le nom et l'adresse de l'organisme collecteur ou de l'organisme payeur extérieurs auxquels doit être envoyée la convention de formation.

En l'absence d'indication lors de l'inscription, la convention de formation est établie au nom de l'entreprise responsable de l'inscription.

Un exemplaire de la convention de formation doit être retourné, dûment signé par l'entreprise, par mail à [nantes@capstan.fr](mailto:nantes@capstan.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : CAPSTAN OUEST – 2 rue Michaël Faraday – Immeuble Ampère – Entrée A – 44822 SAINT HERBLAIN CEDEX.

## 4. Convocation

Au plus tard une semaine avant le démarrage de la formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation est adressée par mail au participant.

Pour les formations en distanciel, un lien d'invitation est envoyé au plus tard 2 heures avant le démarrage de la session.

## 5. Annulation ou report du fait de l'organisme de formation

La SELARL CAPSTAN OUEST se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, lorsque les conditions de réalisation ne sont pas réunies. Le participant inscrit, ainsi que le correspondant formation désigné lors de l'inscription, sont informés par mail de l'annulation ou du report de la formation, au plus 10 jours (sauf circonstances exceptionnelles) avant la date initialement fixée.

Aucune indemnité n'est due du fait de l'annulation ou du report de la formation.

## **6. Annulation du fait du participant ou du responsable de l'inscription**

L'annulation d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être effectuée par mail sur nantes@capstan.fr au moins 10 jours avant le début de la formation, ou par voie postale à l'adresse suivante : CAPSTAN OUEST – 2 rue Michaël Faraday – Immeuble Ampère – Entrée A – 44822 SAINT HERBLAIN CEDEX.

Toute annulation d'inscription effectuée moins de 10 jours avant le début de la formation ou en cas d'absence du participant inscrit, la SELARL CAPSTAN OUEST facturera à l'entreprise inscrite un dédit de 100% du prix de la formation, montant non imputable sur le budget formation de l'entreprise inscrite. Le participant inscrit se verra toutefois adressé par mail le support pédagogique.

Lorsqu'un participant est dans l'impossibilité d'assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un participant de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par mail sur nantes@capstan.fr.

Toute formation suivie partiellement est due en totalité.

## **7. Facturation – Règlement**

Le coût des formations, exprimé en EUROS hors taxes, est indiqué sur chaque programme et devis de formation. Les factures émises par la SELARL CAPSTAN OUEST sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement bancaire ou chèque.

En cas de financement par un organisme collecteur, il appartient au participant inscrit ou au responsable de l'inscription, de communiquer par mail à la SELARL CAPSTAN OUEST l'acceptation de prise en charge.

En cas de facturation à un organisme payeur extérieur, il appartient au participant inscrit ou au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments nécessaires à la facturation.

En l'absence d'indication spécifique lors de l'inscription concernant le financement et/ou la facturation de la formation, la SELARL CAPSTAN OUEST procédera à la facturation de l'entreprise responsable de l'inscription.

## **8. Attestation de suivi de formation**

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation ou un état de présence est édité ou remis au participant.

## **9. Propriété intellectuelle**

Les dossiers et supports pédagogiques, en version papier et/ou numérique, sont protégés en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle.

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation disposent d'un droit d'utilisation personnel et incessible des dossiers et supports pédagogiques distribués lors de la formation, limité à la consultation et à l'impression pour son usage exclusif.

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas reproduire totalement ou partiellement, modifier, altérer ou rediffuser ces dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de la SELARL CAPSTAN OUEST.

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas transférer, revendre, échanger ou mettre à disposition de tiers les dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de la SELARL CAPSTAN OUEST.

## **10. Droit à l'image**

S'agissant des formations en distanciel, le participant peut, s'il le souhaite, se connecter sans activer le mode « visio ».



## **11. Protection des données à caractère personnel**

La SELARL CAPSTAN OUEST traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation.

Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement des devis, conventions de formation, feuilles d'émargement, attestations de fin de formation, la facturation et les relations avec les OPCO et organismes payeurs des formations.

Les types de données concernées sont notamment les noms, prénoms, coordonnées professionnelles, fonction ou niveau des participants. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités énumérées ci-dessus. Les destinataires de ces données sont les avocats, la responsable administrative et comptable de la SELARL CAPSTAN OUEST, ainsi que l'OPCO ou organisme payeur désigné lors de l'inscription à la formation.

Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés par mail à l'adresse [nantes@capstan.fr](mailto:nantes@capstan.fr)

Une réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## **12. Responsabilité**

Pendant la durée de la formation, les participants sont couverts par la responsabilité civile de leur entreprise.

## **13. Contestation et litige**

Il est fait élection de domicile à CAPSTAN OUEST – 2 rue Michaël Faraday – Immeuble Ampère – Entrée A – 44822 SAINT HERBLAIN CEDEX.

En cas de contestation ou de différend relatif à la convention de formation, une solution amiable est recherchée, au besoin en recourant au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Nantes.

# BULLETIN D'INSCRIPTION 2022 - LE CYCLE CAPTAN

A RETOURNER PAR MAIL : [nantes@capstan.fr](mailto:nantes@capstan.fr)

## SELARL CAPSTAN OUEST

2 rue Michaël Faraday – Immeuble Ampère – Entrée A – 44822 SAINT HERBLAIN CEDEX  
Contact formation : Valérie BLOUTIN – Tel : +33 (0)2 51 80 49 41 – Mail : [nantes@capstan.fr](mailto:nantes@capstan.fr)

### Dates – votre choix :

24 mars 2022	<input type="checkbox"/> PRESENTIEL	<input type="checkbox"/> DISTANCIEL
19 mai 2022	<input type="checkbox"/> PRESENTIEL	<input type="checkbox"/> DISTANCIEL
7 juillet 2022	<input type="checkbox"/> PRESENTIEL	<input type="checkbox"/> DISTANCIEL
6 octobre 2022	<input type="checkbox"/> PRESENTIEL	<input type="checkbox"/> DISTANCIEL
1 <sup>er</sup> décembre 2022	<input type="checkbox"/> PRESENTIEL	<input type="checkbox"/> DISTANCIEL

Raison sociale .....

Adresse.....

.....

**Nom du participant** .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

**Nom du participant** .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Etablissement d'une convention de formation ?

OUI

NON

Facture à libeller au nom de :

l'entreprise

un organisme de formation

Nom et adresse de l'organisme de formation : .....

.....

### **Date, signature et cachet de l'entreprise**

*La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion  
aux conditions générales de vente*

# BULLETIN D'INSCRIPTION 2022 – LES MATINEES THEMATIQUES

A RETOURNER PAR MAIL : [nantes@capstan.fr](mailto:nantes@capstan.fr)

## SELARL CAPSTAN OUEST

2 rue Michaël Faraday – Immeuble Ampère – Entrée A – 44822 SAINT HERBLAIN CEDEX  
Contact formation : Valérie BLOUTIN – Tel : +33 (0)2 51 80 49 41 – Mail : nantes@capstan.fr

### Dates – votre choix :

31 mars 2022	<input type="checkbox"/> PRESENTIEL	<input type="checkbox"/> DISTANCIEL
9 juin 2022	<input type="checkbox"/> PRESENTIEL	<input type="checkbox"/> DISTANCIEL
15 septembre 2022	<input type="checkbox"/> PRESENTIEL	<input type="checkbox"/> DISTANCIEL
20 octobre 2022	<input type="checkbox"/> PRESENTIEL	<input type="checkbox"/> DISTANCIEL
15 décembre 2022	<input type="checkbox"/> PRESENTIEL	<input type="checkbox"/> DISTANCIEL

Raison sociale .....

Adresse.....

.....

**Nom du participant** .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

**Nom du participant** .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Etablissement d'une convention de formation ?

OUI

NON

Facture à libeller au nom de :

l'entreprise

un organisme de formation

Nom et adresse de l'organisme de formation : .....

.....

### **Date, signature et cachet de l'entreprise**

*La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion  
aux conditions générales de vente*



**Nos coordonnées :**

CAPSTAN OUEST

2 rue Michael Faraday

Immeuble Ampère – Entrée A

44822 SAINT HERBLAIN CEDEX

Tel : 02 51 80 49 49 / Fax : 02 51 80 49 40 / Mail : nantes@capstan.fr

**Pour toute question relative aux formations, CONTACTER :**

Valérie BLOUTIN

Responsable Administrative et Comptable

LD : 02 51 80 49 41 / Mail : nantes@capstan.fr

**Suivez nous sur :**

[www.capstan.fr](http://www.capstan.fr) | [www.iuslaboris.com](http://www.iuslaboris.com)

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

*Et trouvez toute l'actualité du droit du travail sur notre appli :*



**CAPSTAN News** sur [App Store](#) et [Google Play](#)